



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Règlement communal d'urgence temporaire de circulation

Rétrécissement de la chaussée – Grand-Rue à Eischen

En raison du réaménagement de la Grand-Rue à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 9 janvier 2024, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

Art. 1^{er} : Du lundi, 15 janvier 2024, à partir de 7h00 jusqu'au plus tard le vendredi, 26 juillet 2024, la circulation dans la Grand-Rue à Eischen est réglée comme suit :

- rétrécissement sur une voie (sur un tronçon de 100 mètres suivant avancement des travaux) sur le tronçon limité depuis la maison sise 3, rue de Waltzing jusqu'à la hauteur de la maison sise 35, Grand-Rue.
- interdiction de stationnement sur les deux côtés de la rue (sur un tronçon de 150 mètres suivant avancement des travaux) sur le tronçon limité depuis la maison sise 3, rue de Waltzing jusqu'à la hauteur de la maison sise 35, Grand-Rue.

Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 9 janvier 2024
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu